



LE GREENSCOPE #34

Chaque mois, les équipes Etyo Green Insight décryptent l'actualité de l'Immobilier Durable, de la Green Supply Chain et de la Finance Responsable.

En cette première édition de l'année 2024, la GreenTeam vous adresse ses vœux les plus chaleureux et vous invite à explorer notre Greenscope, au programme de cette édition :

- Bilan de notre activité 2023

VEILLE RÉGLEMENTAIRE

- Accord sur le texte de la CSDDD
- Stratégie Française Énergie-Climat (SFEC)
- Décret tertiaire : Valeurs absolues III

INNOVATIONS

- Des matériaux de construction issus de déchets de l'agriculture

ACTUALITÉS

- Retour d'expérience annuel sur les accidents industriels (BARPI)
- Retour sur la COP28
- Etyo Green Insight crée un pôle dédié au conseil en Énergies Renouvelables

BILAN DE NOTRE ACTIVITÉ 2023



6 Nouveaux collaborateurs en CDI

Stagiaires par semestre **3**

Plus de **80**

actifs audités dans le cadre de Due Diligences ESG (énergie, carbone, environnement, ICPE, potentiel, certifications et ENR, taxinomie...)



32

accompagnements à la certification BREEAM



NEW
NEW
NEW
NEW

Création du pôle ENR



+1,8
MILLION m²



Valorisés par une démarche de SUSTAINABLE ASSET MANAGEMENT

(audits et plans d'action travaux ESG)

1404

HEURES DE SPORT CUMULÉES



*un esprit sain dans un corps sain

VEILLE RÉGLEMENTAIRE

Accord sur le texte de la CSDDD

Le 14 décembre 2023, un accord provisoire sur la Corporate Sustainability Due Diligence Directive (CSDDD) a



été conclu entre le Parlement Européen et le Conseil Européen. Ce texte instaure, pour les entreprises européennes et celles qui opèrent sur le territoire européen, une obligation de vigilance, similaire à celle en vigueur en France depuis 2017. **Cette initiative imposera ainsi aux entreprises la responsabilité des répercussions négatives sur l'environnement et les droits humains tout au long de leur chaîne de valeur.**

L'approbation formelle de cet accord provisoire par le Parlement Européen et les États membres de l'Union Européenne, est maintenant attendue lors de la prochaine session plénière. **Les votes du Conseil sont programmés pour le début de l'année 2024.**

Stratégie Française Énergie-Climat (SFEC)



La consultation publique concernant la Stratégie Française Énergie-Climat s'est tenue du 22 novembre au 22 décembre 2023 dernier. Le document expose les grandes orientations de la politique énergétique de la France pour les dix prochaines années (2024-2035) à travers la prochaine programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE).

[Je découvre l'article complet](#)

Décret tertiaire : Valeurs absolues III

Le décret intitulé "Valeurs Absolues III" a été officiellement promulgué au Journal Officiel le 10 décembre 2023. Il vient enrichir le répertoire des méthodologies de calcul dédiées à la détermination des objectifs de consommation énergétique à atteindre d'ici à 2030 dans le cadre du dispositif éco-énergie tertiaire (ou décret tertiaire).

Ce nouvel arrêté concerne les secteurs suivants :

- L'hébergement touristique
- L'hôtellerie
- Les résidences de tourisme et villages ou clubs de vacances
- La restauration et débit de boissons
- Les salles serveurs et centres d'exploitation informatique

INNOVATIONS

Des matériaux de construction issus de déchets de l'agriculture



L'entreprise ghanéenne Willow Technologies fait évoluer le rapport entre l'agriculture et le secteur du bâtiment en transformant des déchets agricoles en matériaux de construction écologiques. Créée en 2015 avec pour objectif d'intégrer des pratiques vertueuses et durables à l'industrie du BTP, l'entreprise a eu l'idée d'utiliser les sous-produits de l'agriculture

ghanéenne, alors très peu
valorisés malgré leur
abondance.

L'entreprise a étudié les propriétés de ces déchets pour créer des produits de construction performants tels que :

- Des tuiles composites issues de bagasses de canne à sucre est exploité pour créer des tuiles composites
- Du béton à base de cosses de riz, plus léger que du béton traditionnel et aux propriétés thermiques et sismiques intéressantes
- Des panneaux en coquilles de noix de coco pour proposer une alternative écologique au contreplaqué

Au-delà des bénéfices environnementaux, ces matériaux ont aussi entraîné des retombées économiques sur les populations locales, avec la création d'une chaîne d'approvisionnement auprès des agriculteurs et éboueurs, générant ainsi des revenus supplémentaires.

ACTUALITÉS

Retour d'expérience annuel sur les accidents industriels (BARPI)



Chaque année, le BARPI établit un retour d'expérience concernant les accidents industriels survenus au cours de l'année écoulée. **Le rapport concernant 2022 qui vient de paraître et est consultable sur ce lien.**

On note d'une façon globale une baisse des accidents industriels au cours des dernières années, tout secteurs confondus. Le secteur des déchets, reste le milieu le plus dangereux avec près de 60 accidents survenus en 2022 contre une quinzaine pour l'entreposage.

Les conséquences de ces accidents sur les ICPE sont principalement économiques, puis environnementales avec une augmentation des pollutions des eaux.

Il est difficile d'établir les causes exactes de ces accidents, néanmoins les perturbations les plus souvent rencontrées sont :

- les écarts matériels (67% des cas)
- les interventions humaines (30% des cas)
- les pertes de contrôle des procédés (25% des cas)

Les établissements SEVESCO représentant les sites les plus à risque, ont fait l'objet en 2023 d'une surveillance plus approfondie afin d'examiner l'organisation mise en place pour collecter et analyser les événements, et améliorer la sécurité des sites SEVESCO.

Enfin, début 2024, un outil sera déployé afin de permettre aux exploitants de notifier auprès des administrations les accidents industriels.

Retour sur la COP28



COP28 UAE

UNITE. ACT. DELIVER.

Après deux semaines de négociations, la COP28, qui se déroulait cette année à Dubaï, a abouti le 13 décembre dernier à la signature par l'ensemble des pays présents d'un accord.

Les mesures phares de cet accord sont les suivantes :

- **La transition hors des énergies fossiles, mais sans objectif chiffré**, ni précision de date de sortie définitive du pétrole. De plus, l'accord autorise l'utilisation de "carburants de transition", dont fait partie le gaz, pour mener cette transition énergétique. La sortie du gaz et la fin des exploitations fossiles sont donc compromises par cette mesure.
- **La capacité de l'énergie nucléaire doit tripler** d'ici 2050 pour 21 pays.
- **La signature d'une "charte de décarbonation du pétrole et du gaz"** par 50 entreprises pétrogazières représentant 40% de la production mondiale. Ces entreprises se sont engagées à ne plus émettre de CO₂ à travers leurs opérations d'extraction ou de production à horizon 2050 et à ne quasiment plus émettre de méthane d'ici 2030. Cependant, cet objectif n'inclut pas les émissions de CO₂ liés à la combustion du gaz et du pétrole, qui représente toutefois la majorité des émissions carbonées du secteur pétrogazier.
- **La mise en œuvre d'un fonds destiné à financer les "pertes et dommages"** des pays les plus vulnérables aux catastrophes climatiques mais sans obligation de contribution pour les pays et sans définition d'un montant annuel.

Etyo Green Insight crée un pôle dédié au conseil en Énergies Renouvelables



Nouvelle nomination chez Etyo Green Insight !

Camille Liguori ingénieure diplômée de Centrale Paris et de l'ESSEC, rejoint Etyo Green Insight, en tant que Renewable Energy Manager, marquant ainsi la création d'un pôle dédié aux Énergies Renouvelables.

[Je découvre l'article complet](#)

